

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à onze heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur Alain DUVAL, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le dix-huit mai deux mille vingt.

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 17
Contre : 2
Abstention : 0

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian

Excusées : GELLÉ Béangère (pouvoir à Mme BOURDEAU) ; WEILAND Coralie (Pouvoir à Mme SALMON) ; DELORME Julie (pouvoir à M. Poupard)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le : 25/05/2020

Et

Publication ou notification du :
25/05/2020

A été nommé(e) secrétaire : VICET Régis

2020-04 Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18 et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée,

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 17 voix pour et 2 contre, qu'il se réunit à huis clos.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :



En mairie, le 25/05/2020
Le Maire

Hervé de Trogoff

